

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT

DE DEAUVILLE - NORMANDIE

Aéroport de Deauville - Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

DU JEUDI 14 AVRIL 2016 A 17 HEURES 30

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE JEUDI 14 AVRIL A DIX-SEPT HEURES TRENTE, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 7 AVRIL DEUX MILLE SEIZE, S'EST REUNI A L'HÔTEL DE REGION NORMANDIE SITUE A CAEN, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN, PRESIDENT.

ETAIENT PRESENTS :

Pour la Région Normandie Monsieur Hervé MORIN
 Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK
 Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
 Monsieur Serge TOUGARD
 Monsieur Thierry DULIERE

Pour la Ville de Deauville Monsieur Philippe AUGIER
 Monsieur Pascal LEBLANC
 Monsieur Didier PETIT

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Emmanuel MEZERAY, Conseiller Régional de Normandie.
Monsieur Rodolphe THOMAS, Vice-Président de la Région Normandie,

Un pouvoir pour représentation et vote est donné à Monsieur GASTINE par Monsieur THOMAS.

8 délégués étant présents à 17h53, le quorum est atteint en début de séance qui débute alors.

Le Comité Syndical désigne Madame Marie-Agnès POUSSIER - WINSBACK pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Procès-verbal de la séance du 25 Mars 2016

Le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 25 mars 2016.

Vote du Compte Administratif 2015

Le Compte administratif du Syndicat Mixte pour l'exercice 2015 s'élève à :

- En dépenses de fonctionnement	1 791 867,64 €
- En recettes de fonctionnement	1 384 230,48 €
. Soit un déficit de	407 637,16 €
- En dépenses d'investissement	969 119,56 €
- En recettes d'investissement	865 852,48 €
. Soit un déficit de	103 267,08 €

Après avoir présenté le Compte Administratif 2015, le Président du Syndicat Mixte se retire au moment du vote.

Le Comité Syndical sous la Présidence de Monsieur Philippe AUGIER, à l'unanimité, adopte le compte administratif pour l'exercice 2015 rendu par Monsieur Hervé MORIN, Président, qui ne prend pas part au vote, le quorum étant atteint avec 7 délégués présents.

Approbation du Compte de Gestion 2015

Monsieur Hervé MORIN, Président, remercie Madame Valérie NATIVELLE pour sa présence à cette réunion du Comité Syndical, Comité Syndical qui, à l'unanimité, décide de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, sur la comptabilité des valeurs inactives et d'approuver le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, lequel n'a pas d'observation ou de réserve à apporter.

Application de l'Article 5722-4 du CGCT pour l'exercice 2015

. Un résultat déficitaire de fonctionnement de	407 637,16 €
. Un résultat déficitaire d'investissement de	103 267,08 €

Pour mémoire :

-le report en fonctionnement de 2014 est de 17 051,10 €

-le report en investissement de 2014 est de 1 606 512,69 €

Suite au résultat de l'année 2015, le résultat **cumulé** du budget syndical est donc le suivant :

. Un résultat déficitaire de fonctionnement (002)	390 586,06 €
. Un résultat excédentaire d'investissement de (001)	1 503 245,61 €

Conformément à l'article 5722-4 du CGCT, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- virement à hauteur de 1 503 245,61 € à la section d'investissement au chapitre 001,
- report du solde, soit 390 586,06 € en section de fonctionnement au chapitre 002,
- virement à hauteur de 935 191,79 € au compte 040 / 1068,
- virement à hauteur de 935 191,79 € au compte 7785.

Vote du Budget Primitif 2015

La section de fonctionnement du projet de budget 2016 s'élève à 2 330 087,25 € en dépenses et en recettes. La section d'investissement s'élève à 1 267 297,30 € en dépenses et à 2 440 531,40 € en recettes. La section d'investissement est autofinancée après prise en compte des restes à réaliser et de l'excédent d'investissement reporté.

Section de fonctionnement :

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

- chapitre 002 (déficit de fonctionnement cumulé) : 390 586,06 €
- chapitre 011 (charges à caractère général) : 399 018 € dont 255 000 € au titre des taxes foncières,
- chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) : 57 341,50 €,
- chapitre 020 (dépenses imprévues) : 5 000 €
- chapitre 65 (charges de gestion courante et subventions aux personnes de droit privé) : 527 949,90 €,
- chapitre 67 (charges exceptionnelles) : 5 000 €,
- chapitre 042 (dotations aux amortissements) : 935 191,79 €.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement pour l'année 2016 sont estimées à 2 330 087,25 €. Elles comprennent la participation des collectivités membres du Syndicat Mixte, selon la décomposition ci-dessous précisée, conformément aux statuts du Syndicat Mixte, l'application de l'article 5722-4 du CGCT et la prise en compte d'un loyer de la Ville de Deauville pour l'opération de relocalisation de l'aéroclub.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (participations)	
Région Haute-Normandie (47,5%)	599 209,87 €
Région Basse-Normandie (47,5%)	599 209,87 €
Ville de Deauville (5%)	63 074,72 €
Convention remboursement CCI / DGAC Avances	100 988 €
TOTAL	1 362 482,46 €

La contribution de la Ville de Deauville pour l'opération de l'aéroclub de 32 413 € est à ajouter à la participation statutaire de 63 074,72 €.

Section d'investissement :

Les dépenses prévisionnelles d'investissement se décomposent de la façon suivante :

- chapitre 020 (dépenses imprévues) : 5 000 €,
- chapitre 20 (licences informatiques) : 1 000 €,
- chapitre 204 (subventions d'équipement) : 138 750 € pour la convention d'investissement 2016 avec la CCI. Les restes à réaliser sont de 176 718,60 € au titre des conventions passées avec la CCI (Total de 315 468,60 €) et de 1 € avec le CG du Calvados pour la déviation de la RD74 (Total final de 315 469,60 €)
- chapitre 21 (Matériel) 1 512 € installation d'un panneau d'information dans l'aérogare et le renouvellement du mobilier et du parc informatique du Syndicat (1 500 € et 2 500€) et enfin 5 123,91 € de restes à réaliser (renouvellement du standard téléphonique) pour un total de 10 635,91 €.
- Chapitre 040 (Opération d'ordre de transfert de section – article 5722-4) : 935 191,79 €.

Les recettes prévisionnelles d'investissement sont les suivantes :

- dotation aux amortissements (chapitre 040) à hauteur de 935 191,79 €,
- excédent d'investissement à hauteur de 1 1 505 339,61 €,
- FCTVA à hauteur de 2 094 €.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter les dépenses et les recettes du Budget Primitif 2016, chapitre par chapitre, conformément au document comptable joint au rapport.

Adoption des modalités et autorisation de signature de la convention de partenariat au titre de l'année 2016 entre le Syndicat Mixte et la CCI du Pays d'Auge pour l'attribution d'une subventions d'investissement

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan d'investissement pour l'année 2016,
- d'accorder une subvention d'investissement à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge pour un montant global maximum de 138 750 € pour une dépense totale prévisionnelle de 165 000 € HT en investissement,
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 204, article 204182, fonction 90 du budget syndical,
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat correspondante.

Convention avec le Centre de Gestion du Calvados pour l'utilisation du service remplacement et missions temporaires

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les modalités de la convention liant le Syndicat Mixte au Centre de Gestion du Calvados pour le recours au service remplacement et missions temporaires,
- d'autoriser le Président à la signer,
- d'imputer la dépense correspondante sur le chapitre 011, article 6288, fonction 020 du budget syndical.

Renouvellement de la convention entre le syndicat mixte et le Centre de Gestion de la Seine-Maritime pour le recours à la gestion des paies

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de renouveler, pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2019, la convention liant le Syndicat Mixte au Centre de Gestion de Seine-Maritime pour le recours à la prestation « paies »,
- d'autoriser le Président à la signer,
- d'imputer la dépense correspondante sur le chapitre 011, article 6288, fonction 020 du budget syndical.

Modification du régime indemnitaire pour le personnel de la filière administrative

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'inclure la clause de revalorisation suivante dans le régime indemnitaire de la filière administrative du Syndicat Mixte, « Les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire » et d'actualiser les taux maximums autorisés.

Convention d'occupation précaire avec l'Etat

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les modalités de la convention d'occupation précaire entre l'Etat et le Syndicat Mixte,
- d'autoriser le Président à la signer,
- d'imputer la dépense correspondante, soit 3 368,00 € pour l'année 2016, sur le chapitre 011, article 6132, fonction 020 du budget syndical.

Cession de l'ancien véhicule de service du syndicat mixte au profit de la cci Seine-estuaire, territoire du pays d'auge

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la cession à titre gratuit dudit véhicule à l'exploitant, sous condition de sa seule affectation à l'exploitation de la plateforme,
- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de cette opération,

Questions Diverses

Monsieur le Président informe les membres du Comité que les prochaines campagnes de promotion du tourisme normand ont été arrêtées pour 2016 et qu'elles donneront lieu chronologiquement au sein de l'aérogare à des affichages sur les thèmes suivants :

- Normandie Impressionnisme,
- Le Tour de France 2016 – Départ de la Manche,
- les Concerts en Région,
- Festival du Film Américain de Deauville,
- 950^{ème} anniversaire de la bataille d'Hasting.

Pas de question.

La séance est close à 18H05

La Secrétaire,
Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK



